



Lycée
Maurice Utrillo

académie
Créteil

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



152 rue Jean Durand
93240 STAINS

Téléphone
01 49 71 40 00

Fax
01 42 35 08 55

Mél.
ce.0932030b@ac-creteil.fr



Projet d'établissement

Le Projet d'Etablissement après présentation à la Commission Permanente, a été adopté par le Conseil d'Administration le 27 juin 2013. Des « fiches actions » pourront préciser concrètement la mise en œuvre de ses axes.

En suivant les axes du projet académique (Réussite, Equité, Solidarité) le nouveau projet d'établissement s'inscrit dans la continuité du projet 2007/2011. Il est élaboré à partir d'un diagnostic ayant associé les différents acteurs volontaires de la communauté éducative.

Il est présenté en 3 axes :

Axe 1 : le lycée lieu d'apprentissages et de réussite scolaire

Axe 2 : le lycée lieu d'éducation et lieu de vie

Axe 3 : le lycée lieu de culture et d'ouverture sur son environnement

Pour chacun des axes, des fiches en annexe déclineront les différentes actions mises en œuvre.

Du diagnostic se dégagent plusieurs idées fortes :

- Classé zone sensible et prévention violence, la typologie de l'établissement n'a pas connu d'évolutions notables et les données sociologiques sont stables. L'établissement connaît un taux d'évitement assez important.
- Le taux de redoublement et de réorientation à l'issue de la 2nde reste élevé (entre 25 et 30%)
- Les familles s'impliquent peu dans l'établissement.
- Le travail personnel de l'élève en dehors de l'établissement fait souvent défaut. Mettre les élèves au travail dans l'établissement est donc une priorité :
 - À la fois au regard des conditions de vie difficiles d'un fort pourcentage d'entre eux.
 - Mais aussi pour développer une réelle autonomie dans le travail personnel.
- L'établissement obtient des taux de réussite aux examens assez bons, voire bons, selon les années. Néanmoins des filières affichent une certaine instabilité en termes de résultats.
- L'établissement offre une diversité d'enseignements à la fois dans les enseignements obligatoires comme dans les options facultatives qui sont d'un réel apport dans la cadre de la réussite au BAC.
- Les enseignants mettent en œuvre de nombreuses actions pédagogiques disciplinaires ou interdisciplinaires, de plus des dispositifs pédagogiques collectifs à l'échelle de l'établissement sont maintenant bien implantés.
- Les agents techniques s'impliquent dans le bon fonctionnement de l'établissement.

A partir de ce constat et afin de maintenir l'établissement à un bon niveau de réussite il est nécessaire de **Stabiliser et de Consolider** l'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre. Favoriser **l'émergence d'actions nouvelles** ciblées sur l'aide au travail personnel de l'élève est une des pistes de progrès. Parallèlement, il est nécessaire de mieux accompagner les élèves en difficultés, particulièrement en classe de 2nde.

Axe 1 : le lycée lieu d'apprentissage et de réussite scolaire :

En plus des horaires planchers disciplinaires l'établissement dispose de moyens horaires supplémentaires conséquents pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

1) Les moyens supplémentaires donnés aux enseignements :

-vérifier et renforcer dès la seconde les compétences des élèves dans les 3 domaines de connaissances indispensables pour bien réussir : maîtrise de la langue française, maîtrise des outils mathématiques de base, maîtrise des langues étrangères.

Moyens mis en œuvre : renforcements disciplinaire, travail en petits effectifs

2) Les dispositifs mis en œuvre pour favoriser le travail personnel de l'élève :

- Les devoirs du samedi.
- Les entraînements bacs blancs écrits et oraux.
- Les devoirs communs 2^{nde} et 1^{ère}
- Les stages vacances.
- Les stages spécifiques.
- Dispositif d'aide au travail assuré par les assistants pédagogiques
- Autres dispositifs souhaitables : aide au travail en 2^{nde}

3) Pour le meilleur parcours de chacun :

a) Bien accompagner les élèves :

- aider ceux qui se trouvent en difficultés : GAIN, tutorat des doublants
- permettre aux élèves en réussite d'accéder à l'excellence : Conventions Sciences PO et Dauphine.
- construire son orientation : les cop, le cio, les actions entreprises dans et hors établissement (l'accompagnement personnalisé, les ambassadeurs, forum, partenariats universités, visite des profs de prépa, CFA...).
- les cordées de la réussite

b) accéder à l'autonomie dans le travail :

- lieux : CDI, salles de travail.
- moyens : par des ressources humaines, par les nouvelles technologies, par l'emploi du temps.

4) renforcer le lien avec les familles :

- le suivi de la scolarité de l'enfant : dialogue fréquent avec les famille
- le bulletin de mi-trimestre
- la remise aux familles des bulletins trimestriels au 1^{er} et 2^{ème} trimestre

Axe2 : le lycée lieu d'éducation et lieu de vie :

Les cours sont des moments fondamentaux d'accès à la connaissance et à la formation civique. Parallèlement en dehors des cours les élèves doivent vivre dans un espace éducatif organisé dans le respect de la règle.

Le cadre que nous mettons en place doit garantir quotidiennement une vie sereine et épanouissante pour tous, et doit être le socle commun à partir duquel nous menons ces actions éducatives dans un esprit de cohérence, de rigueur et de bienveillance.

Ce cadre s'articule autour des 3 supports suivants :

1) Le règlement intérieur (qu'il faudra réactualiser) :

Trois objectifs à atteindre :

- un règlement intérieur connu, compris et appliqué par tous. (sans oublier la charte informatique)
- écrire et appliquer « une charte du lycéen » (vade me cum du savoir vivre au lycée)
- une application cohérente et partagée de notre politique éducative : notamment la mise en œuvre de l'échelle des sanctions, la participation dans les instances de régulation, la prévention et la gestion des cas difficiles.
- élaborer un mémento punition-sanction qui soit partagé et appliqué par tous

2) La citoyenneté :

Les objectifs à poursuivre :

- Les actions de formation citoyenne : valoriser et mieux accompagner les représentants des élèves dans les différentes instances.
- Encourager les actions de formation citoyennes regroupées dans un CESC dynamique.
- Pérenniser et enrichir le partenariat avec les deux villes : accueil des exclus, formation lycéenne, médiation....

3) La vie lycéenne au lycée : quatre objectifs à poursuivre :

- Améliorer le cadre de vie et organiser les lieux pour rendre progressivement les élèves autonomes
- dynamiser les associations du lycée : l'effectif des licenciés à l'UNSS , la MDL qui vient d'être créée doit maintenant se développer
- rechercher à mieux impliquer les parents dans la vie du lycée.
- le rôle des agents dans le bon fonctionnement de la communauté éducative : favoriser la prise en considération de leur travail.

Axe3 : le lycée lieu de culture et d'ouverture

Les enseignements dispensés au lycée sont les vecteurs essentiels de la transmission aux élèves d'une culture générale. Elle est indispensable à la réussite scolaire, contribue à leur autonomie citoyenne et à leur épanouissement personnel.

Eu égard au contexte social de nos élèves, l'établissement se doit de répondre à cette réalité.

Politique de l'établissement en matière culturelle :

- 1) Promouvoir l'accès à la culture et les pratiques culturelles :**
 - soutenir et accompagner les actions des professeurs dans et hors établissement : sorties culturelles, projet cinéma...
 - consolider les options facultatives culturelles.
 - favoriser les pratiques culturelles notamment dans le cadre de la MDL

- 2) Le CDI : lieu d'accès à la culture et la documentaliste, référente culture de l'établissement.**
(en pièce jointe, la politique documentaire de l'établissement)

- 3) Ouvrir le lycée sur son environnement pour une meilleure connaissance et utilisation par tous des ressources du territoire : bibliothèques, maison du temps libre, archives nationales, salle Paul Eluard...**

- 4) Ouverture du lycée à l'international , l'aspect financier est souvent un frein.**